



Nous avons été reçus par le Président ce mercredi 7 avril 2021

Suite à notre tract du 19 mars 2021 adressé au Président de l'UGAP celui-ci nous a reçus mercredi dernier (via Teams), le 7 avril 2021, en présence de la directrice générale déléguée, du secrétaire général et du directeur des ressources humaines.

Nous avons demandé :

- Prime de 2 000€ pour tous et, en tout état de cause, l'application des mesures décidées dans le cadre de la PEPA Macron 3.
- 2 jours de congés supplémentaires au titre des excellents résultats 2020-2021.
- L'ouverture sans délai de la négociation sur le télétravail à la hauteur des attentes des salariés.
- Le remboursement systématique des frais occasionnés pour l'aménagement du poste de télétravailleur, sur présentation des factures pour tous les salariés concernés.
- Le versement d'un forfait de l'ordre de 80€ par mois au titre des frais de chauffage.
- Le versement d'une indemnité de 75€ par mois depuis le 17 mars 2020, pour compenser le non-versement des tickets restaurant ou l'impossibilité d'accéder au restaurant d'entreprise pour l'année écoulée.

Concessions du Président :

- Remboursement sur présentation de facture, d'un montant de 80€, avec effet rétroactif, pour participer à l'achat d'un écran pour les salariés qui n'ont pas signé un avenant dans le cadre de l'accord télétravail.
- Accord pour l'ouverture d'une négociation concernant le remboursement éventuel, sur facture, de l'achat d'autres matériels (fauteuil, bureau, etc.). La première réunion de négociation étant fixée au 13 avril 2021 prochain nous ne pouvons pas vous donner le moindre détail sur le type de mobilier concerné ou sur le niveau de remboursement.

Pour rappel l'entreprise est tenue de fournir les outils de travail ([Art. R 4321 du Code du Travail](#))

Pour le reste de nos revendications :

- Refus du paiement des tickets restaurant.
- Refus de la prise en charge des frais engagés par les salariés pour le télétravail (électricité, chauffage, etc.).
- Refus de la prime exceptionnelle de 2 000€. (Quant à la prime PEPA ou « Macron », versée sous conditions de revenus, sans charges sociales et non imposable, la direction attend que les modalités soient clairement définies par le gouvernement).
- Refus de nous accorder 2 jours de congés supplémentaires exceptionnels au motif que nous n'avons pas passé la barre des 5 milliards de commandes enregistrées.
- Refus de l'ouverture immédiate de la négociation pour un nouvel accord concernant le Télétravail : l'ouverture de cette négociation initialement prévue à l'agenda le 18 mars 2021 est reportée en septembre 2021.

Conclusion :

Le Président n'est pas prêt à faire des concessions, à reconnaître la très forte implication de l'ensemble des salariés qui a permis le résultat historique de l'année 2020.

Le Président considère que la pandémie et le télétravail vous ont largement profité économiquement en termes de frais et de temps de trajet. La direction n'a donc rien à compenser malgré les économies fonctionnelles qu'elle a réalisées pendant les mois de confinement. Le président ne veut pas comprendre que ces temps de trajet ont été transformés en heures de travail effectives additionnelles comme le démontre l'augmentation de notre productivité dans nos résultats 2020.

Le Président refuse d'écouter les salariés ! La Direction devra assumer les conséquences de son déni !

Les 5 syndicats de l'UGAP restent unis et solidaires face à cette situation. Les salariés peuvent compter sur nous !

Copie de ce document sera adressée à l'inspection du Travail et aux membres du Conseil d'Administration.

Nous n'avions pas évoqué dans nos demandes le sujet de l'**Intéressement Général** car une négociation est en cours. Toutefois le Président a tenu à nous informer que l'assiette distribuable passerait de 10% de la masse salariale (accord 2018-2020) à 11%. Cependant et sans préjuger du résultat de la négociation, la direction a d'ores et déjà annoncé que la Tutelle souhaite des critères beaucoup plus difficilement atteignables. L'intéressement général sera-t-il en péril ?